

Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne
PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06 octobre 2020, à 18h30, au Cube à Panzoult

Etaient présents :

M. MOREAU Serge, Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, Mme LECLERC Claudine, M. DEVYVER Patrick, M. REDUREAU Jean-Claude, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, Mme BROTIER Marie-Rose, M. DERNONCOUR Mark, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. TALLAND Maurice, M. LE FUR Claude, Mme JUSZCZAK Martine, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVAVULT Brigitte, M. LAURENT Patrick, Mme SAULNIER Pascale, M. BRUNET Thierry, M. FOUQUET Claudy, Mme SENNEGON Natalie, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BRÉANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, M. DURAND Olivier, M. POUJAUD Daniel, Mme MORIN Françoise, Mme RIDOUARD Marylène, M. DUBOIS Alain, M. LIBEREAU Franck, M. MARTEGOUTTE Etienne, M. NAUDEAU Philippe, M. RAINEAU Laurent, Mme BOULLIER Florence, M. LIARD François, Mme DECOURT Natacha, M. CHAMPIGNY Michel, Mme VACHEDOR Claire, M. BOST Yvon-Marie, Mme BOISQUILLON Christine, M. d'EU Samuel, Mme RICHARD Annaïck, M. MERLOT Fabrice, M. CORNILLAUD Jacky, Mme ARNAULT Nadège, M. ALIZON Christophe, M. BIGOT Eric

Etaient absents :

M. SALLÉ Nicolas remplacé par Mme BROTIER Marie-Rose, Mme PENAUD Sandra, Mme PARENT Annabelle remplacé par M. LAURENT Patrick, M. ELIAUME Bernard remplacé par Mme SAULNIER Pascale, Mme BACLE Véronique, M. QUERNEAU Naouël, M. JACQUETTE Florent, M. ALADAVID Lionel

Pouvoirs :

Mme ROCHER Aurélie à Mme JUSZCZAK Martine, Mme VIGNEAU Nathalie à M. THIVEL Bernard, M. DE LAFORCADE François à M. BRISSEAU Daniel, M. AUBERT Michel à M. MARTEGOUTTE Etienne

M. THIVEL Bernard a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

1	Validation du PV du Conseil communautaire du 08/09/2020.....	2
2	Désignation des membres des commissions thématiques	2
3	Création et proposition des 40 candidats de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CID).....	10
4	Désignation des élus délégués au Comité Technique	11
5	Désignation des élus délégués au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ..	12
6	Désignation d'un représentant élu au CNAS	13
7	Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : contribution 2020	13
8	Désignation aux instances du PDALHPD.....	14
9	Désignation pour les associations liées à l'emploi et l'insertion	15
10	Décision modificative n°2 : Fonds Renaissance.....	16
11	Camping Marcilly : Changement nature juridique du gestionnaire	17
12	RJS : Désignation des représentants.....	18
13	Participation de la commune de Draché à l'EMI	18

14	Présentation rapport d'activité 2019	18
15	Questions et informations diverses.....	19

1 Validation du PV du Conseil communautaire du 08/09/2020

Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 septembre 2020 a été joint en annexe à la note de synthèse transmise avec la convocation.

Celui du Bureau communautaire du 28 septembre a été joint en annexe à la note de synthèse transmise avec la convocation.

M. POUJAUD observe qu'on a dans les documents d'une séance les CR des séances d'avant, y compris les CR non validés. Donc, on a le CR du dernier bureau.

M. POUJAUD souhaiterait que sur ce dernier CR, ses interventions soient inscrites point par point et non pas à la fin quand on fait une communication écrite.

M. POUJAUD indique que sa seconde remarque concerne le pacte financier et fiscal, adopté en décembre 2017 et qui n'est pas inscrit dans le marbre. La question est quand est-ce qu'on attaque le débat prévu par la loi Engagement et Proximité sur la gouvernance.

M. PIMBERT indique que c'est en cours. Il y a eu un débat lors du dernier bureau qui a lancé la discussion. Pour l'instant, il faut se mettre en ordre de marche et installer les commissions.

Il est précisé que le procès-verbal du bureau a été transmise uniquement pour éclairer les débats de l'assemblée, sachant qu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine réunion de bureau.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **VALIDE** le procès-verbal du conseil communautaire du 08/09/2020

2 Désignation des membres des commissions thématiques

Suite au renouvellement des instances communautaires et conformément au règlement intérieur approuvé le 8 septembre dernier, il convient d'établir la liste nominative des membres des 10 commissions.

Le Président rappelle que les conseillers municipaux des communes membres peuvent être élus dans les commissions ; en outre en cas d'absence, le membre d'une commission peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire ; ce dernier pourra assister à la commission, sans participer aux votes.

Les listes proposées par les communes ont été jointes en annexe à la note de synthèse transmise avec la convocation. Mais elles sont encore incomplètes.

La légende des tableaux est la suivante : **CONSEILLER MUNICIPAL**, **CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE (en gras)**, **CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT (en gras et italique)**

M. PIMBERT indique que les réponses à l'appel à candidature pour les commissions ont été transmises sous différents formats. Soit c'est le conseil municipal qui a désigné les conseillers municipaux souhaitant siéger dans les commissions, soit ont été reçues des demandes individuelles. Comme il n'y a

pas eu de règles édictées sur les commissions thématiques au départ, on a cumulé l'ensemble des noms qui sont parvenus à la CCTVV.

Compte-tenu du nombre élevé de membres dans les commissions et des règles sanitaires en vigueur, les commissions auront lieu au Cube ou dans une salle suffisamment grande, sous réserve que la commune d'accueil se charge d'organiser la salle. Il ne faut pas non plus négliger la contrainte de la projection et de la sono.

M. POUJAUD souhaiterait que les vice-présidents expliquent comment ils vont faire fonctionner leur commission quand elles sont multi-thématiques. Des conseillers municipaux se sont inscrits dans les commissions alors que tous les thèmes ne les intéressent pas. Par ailleurs, selon l'article 7 de la loi Engagement et Proximité, le membre d'une commission créée en application de l'article 7 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce qui veut dire que les compositions de ces commissions offrent la possibilité à chaque commune de pouvoir remplacer un conseiller municipal par un autre.

M. PIMBERT indique que ces dispositions sont inscrites dans le règlement intérieur et rappelle que ces commissions sont des lieux de débat. Ce ne sont pas des organes décisionnels. Dans les commissions multi-thématiques, des thèmes seront certainement abordés lors de réunions, d'autres pas. Par ailleurs, en tant que membre d'une commission, on peut aussi s'intéresser à un thème qu'on ne suit pas particulièrement. Il pourra y avoir des groupes de travail spécifiques dans les commissions afin de travailler de manière plus sereine que de travailler à 50.

Arrivée dans la salle de Florence BOULLIER.

Il est précisé qu'en cas de modification de membres « officiels » dans une commission, il faudra prendre une délibération modificative. L'objectif est de toujours connaître le nombre et les noms des membres de la commission, même si ponctuellement ceux-ci sont remplacés par un élu municipal diligenté par son maire.

M. DESBOURDES souligne que, pour la commune de Panzoult, M. AUTRAIN retire sa candidature dans la commission Sport pour s'inscrire dans la commission Commerce et artisanat.

M. MARTEGOUTTE demande à être inscrit dans la commission tourisme.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DESIGNNE les 39 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Finances, économie et développement durable » :

- Antogny le Tillac : Serge MOREAU
- Assay : Guy TERRIEN et Jean Claude THEVENON
- Avon les Roches : Pascal BLANCHARD
- Braslou : Claudine LECLERC
- Champigny sur Veude : Sylvie CHEVALET
- Chaveignes : Philippe DUBOIS
- Faye la Vineuse : David CAILLETEAU
- L'Île Bouchard : Stéphane MOISY, François DELAFORCADE
- Jaulnay : Jérôme MONTIER
- Lémeré : Martine NEVEU

- Maillé : Corinne MICHEL
- Marigny Marmande : Mélina BRAULT-VOISINE
- Neuil : Natalie SENNEGON
- Nouâtre : Laurent AUGRAS et Cédric PICARD
- Noyant de Touraine : Michèle JUPILLE, Marie France OLIVIER et Théo CHAMPION-BODIN
- Panzoult : David TRANCHANT et Pierre FELTRIN
- Parçay sur Vienne : François BASSET-CHARCOT
- Ports sur Vienne : Daniel POUJAUD
- Pouzay : Jean Michel AUMOND
- Pussigny : Alain DUBOIS
- Richelieu : Phillipe NAUDAUD, Patrick PENOT et Guilmine EYGUN
- Rilly sur Vienne : Patrick AUGU et Laurent RAINEAU
- Saint Epain : Natacha DECOURT et Florence BOULLIER
- Sainte Maure de Touraine : Michel CHAMPIGNY et Samuel D'EU
- Sazilly : Dominique DUPUY
- Tavant : Yves TRAVAILLARD
- Theneuil : Nadège ARNAULT
- La Tour Saint Gelin : Alexandre GIBAUT

– **DESIGNE les 47 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Ressources humaines / Enfance jeunesse » :**

- Antogny le Tillac : Stéphanie PICHON
- Braye sous Faye : Cosette GOUIN
- Champigny sur Veude : Marie-Pascale BOUDET
- Chaveignes : Emile SECHET
- Chézelles : Tessa RESCOURIO
- Courcoué : Patrick BOURDIN
- Cruzilles : Natacha HAMME GEROME
- L'Île Bouchard : Clotilde LAMIRAL et Stéphanie BARBOT,
- Jaulnay : Adeline BOIREAU
- Lémeré : Melissa LESUEUR
- Ligré : Bernard THIVEL
- Luzé : Annabelle PARENT
- Maillé : Pascale SAULNIER et Sébastien DEFOER
- Marcilly sur Vienne : Benoît VANDENDORPE
- Marigny Marmande : Nicolas VIGNERON
- Neuil : Grégory FILLET, Marielle HARDOUIN et Georges ROSEAU
- Nouâtre : Carlos AUTANT-FERNANDES, Elodie VERGET et Christophe DUBOIS
- Noyant de Touraine : Roselyne MEUSNIER, Marie France OLIVIER, Ophélie DAVID
- Panzoult : Charlotte DELAFOND CAILLE
- Parçay sur Vienne : Magali TETRAULT
- Ports sur Vienne : Patricia LAFON
- Pouzay : Marylène RIDOUARD et Françoise GUIBERT
- Razines : Coralie BLONDEAU
- Richelieu : Audrey BARON, Lydia LECLERC et Brice COMTET
- Rilly sur Vienne : Manon AMIRAULT
- Saint Epain : Karine LATOUCHE, Angélique PETIT et Evelyne DAVID
- Sainte Maure de Touraine : Florent JACQUETTE et Jean SAVARIT
- Sazilly : Dominique MONTIER
- Theneuil : Françoise MINIER
- La Tour Saint Gelin : Dominique BESNARD et Isabelle JAUTROU

- Trogues : Stéphane ROY et Ludivine LASNEAU

– **DESIGNE les 50 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Commerce, artisanat, emploi et insertion » :**

- Antogny le Tillac : Pascal LABARRE, Isabelle JACOB et Serge MOREAU
- Assay : Didier MOULE
- Braye sous Faye : Carole DEFORGE
- Brizay : Jean Claude REDUREAU et Céline HURET
- Champigny sur Veude : Robert JUQUOIS
- Chaveignes : Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT et Françoise MANCEAU
- Courcoué : Fabienne BERGAMO
- Cruzilles : Daniel BRISSEAU
- Faye la Vineuse : David CAILLETEAU et Georges CAQUERET
- L'Île Bouchard : Sandra PENAUD et Manuelle GUESNAND
- Jaulnay : Jérôme MONTIER
- Ligré : Brigitte WILMANN-THIVAUD
- Luzé : Françoise PAYS et Delphine PETITJEAN
- Maillé : Corinne MICHEL
- Marigny Marmande : Pierre ELIABA
- Neuil : Dominique GYLPHE et Dorothée RATEAU
- Nouâtre : Sylvie BROCHOT, Elodie VERGET et Sophie LAFORCE
- Noyant de Touraine : Liliane BREANT et Grégory GOMET
- Panzoult : Marc Olivier NAVATTE et Pierre FELTRIN
- Ports sur Vienne : Claudine SUTEAU
- Pouzay : Fleur BORYS-RABUSSEAU et Stéphanie ENAULT
- Richelieu : Bertrand BITAUD, Pascale GIRAULT, Patrick PENOT
- Rilly sur Vienne : Alain AMIRAULT, Jean Luc BONNIN et Julien BOURGUEIL
- Saint Epain : Florence BOULLIER, Julien GAURON
- Sainte Maure de Touraine : Naouël QUERNEAU et Annaïck RICHARD
- Sazilly : Fabrice MERLOT
- Theneuil : Silvère MORON
- La Tour Saint Gelin : Emmanuel ROY
- Trogues : Isabelle RIBIERE et Alain MONTIER

- **DESIGNE les 47 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Tourisme » :**

- Antogny le Tillac : Pascale LE POTIER
- Assay : Guy TERRIEN
- Avon les Roches : Pascal BLANCHARD
- Braslou : Jacques DE BECDELIEVRE
- Braye sous Faye : Lionel MARC
- Champigny sur Veude : Pierre GARNIER
- Chaveignes : Jacques PLANA et Catherine JEAN
- Courcoué : Marie Rose BROTIER
- L'Île Bouchard : Nathalie VIGNEAU, Jean Charles BRIZE, Pascal LARCHER et Guy JOUTEUX
- Lémeré : Vesna PAZARKIC
- Ligré : Chrystèle BARANGER
- Luzé : Sophie DEPOUILLY
- Maillé : Nadine HEURTAUX et Francis JAHAN

- Marcilly sur Vienne : Isabelle GUERIN et Marylène PERRIGAULT
- Nouâtre : Orlanne ROSSOTI, Martine LESURTEL et Mathieu AVOLIO
- Noyant de Touraine : Gaël DELAPORTE et Claude ROY
- Panzoult : Marc Olivier NAVATTE et Charline BLANCHARD
- Ports sur Vienne : Daniel POUJAUD
- Pouzay : Gaétane COLIN, Fleur BORYS-RABUSSEAU
- Pussigny : Samuel ELIOT et Denise FONTAINE
- Razines : Franck RIBEREAU
- Richelieu : Charlotte DE BECDELIEVRE et Etienne MARTEGOUTTE
- Saint Epain : Natacha DECOURT et Laetitia GUARY
- Sainte Maure de Touraine : Christine BOISQUILLON et Angélique MARQUET
- Sazilly : Dominique MONTIER
- Tavant : Kevin CLAVEAU, Jacky CORNILLAULT et Chantal SERVANT
- Theneuil : Monique BOULLIER
- La Tour Saint Gelin : Valérie RAINEAU BOUCHER et Xavier BERNARD
- Trogues : Christophe ALIZON

- **DESIGNE les 34 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Services à la population et transports scolaires » :**

- Antogny le Tillac : Pascal LABARRE et Isabelle JACOB
- Braslou : Claudine LECLERC
- Braye sous Faye : Cosette GOUIN
- Champigny sur Veude : Aurélie ROCHER
- Chaveignes : Raymond LAMBESEUR
- Courcoué : Gilles BEAUFIGEAU
- Crouzilles : Alexandra ROBIN
- L'Île Bouchard : Valérie ROCHER, Manuelle GUESNAND et Florence FORT
- Jaulnay : Sandrine PLOQUIN
- Luzé : Annabelle PARENT
- Maillé : Pascale SAULNIER et Francis JAHAN
- Marcilly sur Vienne : Gérard AMIRAULT
- Marigny Marmande : Jean DUFOUR
- Nouâtre : Sylvie BROCHOT
- Noyant de Touraine : Roselyne MEUSNIER et Damien BOISGARD
- Panzoult : Isabelle CAMON
- Ports sur Vienne : Jacky BRACONNIER
- Pouzay : Marylène RIDOUARD et Valérie RICHARD
- Richelieu : Etienne MARTEGOUTTE, Véronique BACLE et Edwige FASILLEAU
- Saint Epain : François LIARD
- Sainte Maure de Touraine : Claire VACHEDOR
- Sazilly : Doriane ROBERT
- Tavant : Claude ARNAULT
- Theneuil : Silvère MORON
- La Tour Saint Gelin : Claude LE FUR et Dominique BESNARD

- **DESIGNE les 40 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Urbanisme, habitat et numérique » :**

- Antogny le Tillac : Emmanuel LIGONNIERE et Pascal DUBOIS

- Assay : Robert NASLIS
- Braslou : Joël AUBERT et Henri BACQUART
- Champigny sur Veude : Aurélie ROCHER
- Chaveignes : Françoise MANCEAU
- Crissay sur Manse : Mark DERNONCOUR
- Cruzilles : Gérard NOREL
- L'Île Bouchard : François DELAFORCADE et Pascal LARCHER
- Jaulnay : Patrick CASSEN
- Lémeré : Melissa LESUEUR
- Maillé : Sébastien DEFOER
- Marcilly sur Vienne : Thierry BRUNET
- Marigny Marmande : Jean DUFOUR
- Neuil : Natalie SENNEGON, Christian GOUBEAU, Joseph METAIS et Dorothée RATEAU
- Nouâtre : Sophie GARNIER et Laurent AUGRAS
- Noyant de Touraine : Michel FORGEON
- Panzoult : Charlotte DELAFOND CAILLE et Florence NAVATTE
- Parçay sur Vienne : Olivier DURAND
- Ports sur Vienne : Christiane DELAPORTE
- Pouzay : Renaud DELATTRE
- Razines : Daniel DUPUY
- Richelieu : Bertrand BITAUD
- Rilly sur Vienne : Annabel TALLAND
- Saint Epain : Jean Yves PROUST, François LIARD, Alain IZOPET et Jessy GONET
- Sainte Maure de Touraine : Jean Pierre GILLIOTTE
- Sazilly : Christophe FOULON
- Tavant : Anne Sophie LEVILAIN
- Theneuil : Yves MOREAU
- La Tour Saint Gelin : Philippe PEPERMANS

- **DESIGNE les 44 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Culture » :**

- Antogny le Tillac : Pascale LE POTIER
- Braslou : Damien BERGER et Bernadette MAROLLEAU
- Braye sous Faye : Lionel MARC
- Brizay : Céline HURET
- Champigny sur Veude : Monique MAILLARD
- Chaveignes : Marie Rose MERON
- Courcoué : Marie Rose BROTIER
- Crissay sur Manse : Jany LANDIER
- Cruzilles : Alexandra ROBIN
- Faye la Vineuse : Sophie-Anne SAUVAIGO et Frédéric FOURMENTRAUX
- L'Île Bouchard : Jean Charles BRIZE, Jeannie DELAUNAY et Guy JOUTEUX
- Jaulnay : Maurice TALLAND
- Ligré : Josseline MAUNOIR
- Luzé : Geoffrey CARACOTTE
- Maillé : Bernard ELIAUME et Liane ESPINASSE
- Marigny Marmande : Amélie MAILLET-PICAULT
- Neuil : Christian GOUBEAU
- Nouâtre : Pierre-Marie DANQUIGNY, Mathieu AVOLIO et Michèle LECHEVALIER
- Noyant de Touraine : Théo CHAMPION-BODIN

- Panzoult : Stéphanie MOLISSON et Charline BLANCHARD
- Pouzay : Françoise MORIN et Stéphanie ENAULT
- Pussigny : Dominique BRUNET
- Razines : Franck RIBEREAU
- Richelieu : Bernard GABORIT, Charlotte DE BECDELIEVRE et Peggy CASTERMAN
- Rilly sur Vienne : Sandrine DOURY
- Saint Epain : Monique MARCHE
- Sainte Maure de Touraine : Yvon-Marie BOST et Jean SAVARIT
- Sazilly : Doriane ROBERT
- Tavant : Anne Sophie LEVILAIN
- Theneuil : Jean Claude LETAVERNIER
- La Tour Saint Gelin : Emilie DYS et Ghislaine BECEL

- **DESIGNE les 47 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Sport » :**

- Antogny le Tillac : Michèle DAUSSER
- Braye sous Faye : Patrick DEVYVER
- Brizay : Jean Claude REDUREAU
- Champigny sur Veude : Marine BLANCHIN
- Chaveignes : Philippe DUBOIS
- Chézelles : Tessa RESCOURIO
- Courcoué : Gilles BEAUFIGEAU, Christiane CHAMPIGNY et Nicolas SALLE
- Crissay sur Manse : Jany LANDIER
- Crouzilles : Sonia GOUINEAU et Anaïs GUESNAND
- Faye la Vineuse : Georges CAQUERET et Frédéric FOURMENTRAUX
- L'Île Bouchard : Stéphane MOISY et Florence FORT
- Jaulnay : Stéphane VENAULT
- Luzé : Daniel RAULET, Patrick LAURENT et Geoffrey CARACOTTE
- Maillé : Jean Jacques ROY et Damien SAULNIER
- Marcilly sur Vienne : Marylène PERRIGAULT
- Marigny Marmande : Nicolas VIGNERON
- Neuil : Dominique GYLPHE
- Nouâtre : Christophe DUBOIS et Michèle LECHEVALIER
- Noyant de Touraine : Grégory GOMET et Claude ROY
- Parçay sur Vienne : Olivier DURAND
- Ports sur Vienne : Angélique CORREIA
- Pouzay : Michel MEREAU et Ludovic SIMON
- Razines : Charles Antoine DEVAUX
- Richelieu : Michel AUBERT et Guy RAIMBAULT
- Rilly sur Vienne : Nicolas CHAMPIGNY et Claude SAUVETRE
- Saint Epain : Fabienne BAUDON, Christophe JEANPIERRE et Anne MOLVEAU
- Sainte Maure de Touraine : Frédéric URSELY
- Sazilly : Thierry HIVET
- Theneuil : Jean Luc DUPIN
- La Tour Saint Gelin : Johan PION et Xavier ROBIN
- Trogues : Isabelle RIBIERE

- **DESIGNE les 51 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Environnement, ordures ménagères et transition énergétique » :**

- Antogny le Tillac : Didier THIVELLIER
- Assay : Jean Claude THEVENON, Angélique FORTET, Jean Rémy COULON et Ghislaine MANGIN
- Braslou : Marlène CALLOC'H
- Braye sous Faye : Carole DEFORGE
- Brizay : Jean SABOURIN
- Champigny sur Veude : Thierry SAVATON et Monique MAILLARD
- Chaveignes : Marie Rose MERON et Pascal MARECHAUX
- Courcoué : Samuel SAVATON
- Crissay sur Manse : Jean Jacques LEGROS
- Crouzilles : Jean Claude VOISIN
- L'Île Bouchard : Jean Marie GENNETEAU
- Jaulnay : Simon BUFFETEAU
- Lémeré : Martine JUSZCZAK, Sylvianne TERRIEN et Noé BRISSEAU
- Luzé : Patrick LAURENT et Sophie DEPOUILLY
- Maillé : Jean Jacques ROY et Liane ESPINASSE
- Marcilly sur Vienne : Gérard AMIRAULT
- Neuil : Myriam SEGAUD
- Nouâtre : Carlos AUTANT-FERNANDES
- Noyant de Touraine : Michel FORGEON et Michèle JUPILLE
- Panzoult : Francis DESBOURDES et David TRANCHANT
- Parçay sur Vienne : François BASSET-CHARCOT
- Ports sur Vienne : Jean LECLERCQ, Annie FORTIER et Bruno VAN DE WIELE
- Pouzay : Françoise MORIN et Renaud DELATTRE
- Pussigny : Cyrille BONNIN
- Richelieu : Guilmine EYGUN et Pascale GIRAULT
- Saint Epain : Alain IZOPET, Karine LATOUCHE et Monique MARCHE
- Sainte Maure de Touraine : Christine BOISQUILLON
- Sazilly : Patrick BENOIST
- Tavant : Marianne JACOB et Richard SAURA
- Theneuil : Claude DOLD
- La Tour Saint Gelin : Ghislaine BECEL et Muriel HURET
- Verneuil le Château : Eric BIGOT

- **DESIGNE les 21 conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Communication » :**

- Antogny le Tillac : Emmanuel LIGONNIERE
- Braslou : Jacques DE BECDELIEVRE
- Brizay : Philippe BOUCHIS
- Champigny sur Veude : Sylvie CHEVALET
- Chaveignes : Jacques PLANA
- Chézelles : Christian PIMBERT
- Jaulnay : Sandrine PLOQUIN
- Lémeré : Martine JUSZCZAK
- Ligré : Ghislaine BLAIN
- Maillé : Bernard ELIAUME
- Neuil : Joseph METAIS
- Nouâtre : Pierre Marie DANQUIGNY et Orlanne ROSSOTI
- Noyant de Touraine : Damien BOISGARD
- Panzoult : Stéphanie MOLISSON

- Ports sur Vienne : Patricia LAFOND et Angélique CORREIA
- Saint Epain : Jessy GONET et Angélique PETIT
- Sazilly : Patrick BENOIST
- La Tour Saint Gelin : Claude LE FUR

3 Création et proposition des 40 candidats de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le président rappelle que la commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

En outre il informe que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (donc 40 personnes), dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les propositions des communes-membres ont été présentées en Bureau. Au 29/09/20, 12 communes n'avaient pas répondu.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CREE** une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- **PROPOSE** la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) : 40 membres, hors Président qui y siège de droit.

Communes	Nom
<i>ANTOGNY LE TILLAC</i>	MOREAU Serge
<i>ASSAY</i>	BOULANGER Marie Noelle
<i>AVON LES ROCHES</i>	BLANCHARD Pascal
<i>BRASLOU</i>	LECLERC Claudine
<i>BRAYE SOUS FAYE</i>	DEVYVER Patrick
<i>BRIZAY</i>	CHEVALET Dominique
<i>CHAMPIGNY SUR VEUDE</i>	ROCHER Aurélie
<i>CHAVEIGNES</i>	DAMOUR Christian
<i>CHEZELLES</i>	RESCOURIO Tessa
<i>COURCOUE</i>	COUVRAT Jean François
<i>CRISSAY SUR MANSE</i>	DERNONCOUR Mark
<i>CROUZILLES</i>	MOREAU Jacques
<i>FAYE LA VINEUSE</i>	CAQUERET Georges
<i>L'ILE BOUCHARD</i>	LEMAIRE Hubert

<i>JAULNAY</i>	PLOQUIN Sandrine
<i>LEMERE</i>	JUSZCZAK Martine
<i>LIGRE</i>	DESNOUE François
<i>LUZE</i>	PARENT Annabelle
<i>MAILLE</i>	CREUZON Marcel
<i>MARCILLY SUR VIENNE</i>	BRUNET Thierry
<i>MARIGNY-MARMANDE</i>	ANDRAULT Jean Louis
<i>NEUIL</i>	SENNEGON Natalie
<i>NOUATRE</i>	AUGRAS Laurent
<i>NOYANT DE TOURAINE</i>	BREANT Liliane
<i>PANZOULT</i>	DESBOURDES Francis
<i>PARCAY SUR VIENNE</i>	CHARREAU Eddy
<i>PORTS</i>	POUJAUD Daniel
<i>POUZAY</i>	AUMONT Jean Michel
<i>PUSSIGNY</i>	FONTAINE Denise
<i>RAZINES</i>	LIBEREAU Franck
<i>RICHELIEU</i>	AUBERT Michel
<i>RILLY SUR VIENNE</i>	TALLAND Annabel
<i>SAINT EPAIN</i>	LECOMTE Serge
<i>SAINTE MAURE DE TOURAINE</i>	DESACHE Jean Marc
<i>SAZILLY</i>	DUPUY Dominique
<i>TAVANT</i>	CORNILLAULT Jacky
<i>THENEUIL</i>	MORON Silvère
<i>TOUR SAINT GELIN (LA)</i>	LE FUR Claude
<i>TROGUES</i>	ALIZON Christophe
<i>VERNEUIL LE CHÂTEAU</i>	BODIN Sébastien

4 Désignation des élus délégués au Comité Technique

M. THIVEL rappelle que, conformément aux dispositions prévues par l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il a été décidé par délibération du Conseil communautaire en date du 20 mars 2017 de créer un Comité Technique (CT) unique paritaire, compétent pour les agents de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Le Comité Technique est une instance consultative, composée des représentants élus et des représentants du personnel, qui est saisi des sujets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, politique indemnitaire, aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale, etc.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la création d'un Comité Social Territorial qui se substituera, à compter du renouvellement des instances paritaires territoriales prévu en 2022, aux actuels Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Par délibération en date du 28 mai 2018, le nombre de représentants du personnel a été fixé à 3 membres titulaires et en nombre égal, à 3 le nombre de représentants suppléants. Cette même délibération a décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Après l'installation du nouveau Conseil communautaire le 16 juillet dernier, il convient de désigner les **3 représentants titulaires et les 3 représentants suppléants** au collège des élus du Comité Technique, comme le prévoit le règlement intérieur du CT du 30/06/2017.

Les membres du Bureau souhaitent que les élus du CT et CHSCT soient les mêmes, vu la réforme annoncée en 2020.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** Bernard THIVEL, Christian PIMBERT, Olivier DURAND représentants titulaires au Comité Technique
- **DESIGNE** Claude LE FUR, Francis DESBOURDES, Philippe NAUDEAU représentants suppléants au Comité Technique

5 Désignation des élus délégués au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

M. THIVEL rappelle que, conformément aux dispositions prévues par les articles 32 et 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il a été décidé par délibération du Conseil communautaire en date du 20 mars 2017 de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), compétent pour les agents de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Le CHSCT est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants élus pour missions de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

La notion de conditions de travail peut être définie comme portant sur notamment sur les domaines suivants :

- l'organisation du travail : charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches ;

- l'environnement physique du travail : température, éclairage, bruit, poussière, vibrations ;
- l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme ;
- la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et de leurs annexes ;
- la durée et les horaires de travail ;
- l'aménagement du temps de travail : travail de nuit, travail posté ;
- les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la création d'un Comité Social Territorial de représentation paritaire qui se substituera, à compter du renouvellement des instances territoriales prévu en 2022, aux actuels Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Après l'installation du nouveau Conseil communautaire le 16 juillet dernier, il convient de désigner **les 3 représentants titulaires et les 3 représentants suppléants** au collège des élus du CHSCT.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNENT** Bernard THIVEL, Christian PIMBERT, Olivier DURAND représentants titulaires au Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de Travail
- **DESIGNENT** Claude LE FUR, Francis DESBOURDES, Philippe NAUDEAU représentants suppléants au Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de Travail

6 Désignation d'un représentant élu au CNAS

L'action sociale constitue une dépense obligatoire et vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

L'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précise que les collectivités locales peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

M. THIVEL rappelle que par délibération du 6 février 2017, le Conseil communautaire a choisi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Après l'installation du nouveau Conseil communautaire le 16 juillet dernier, il convient de désigner un représentant élu pour représenter la Communauté de communes Touraine Val de Vienne auprès du CNAS.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** Bernard THIVEL représentant au CNAS

7 Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : contribution 2020

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) mis en place par le Conseil Département d'Indre-et-Loire permet d'accorder aux ménages des aides financières sous forme de secours, de prêt (sans intérêt) et

des aides sociales individualisées (Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et actions de Prévention) pour accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

De nombreux foyers résidant sur le territoire de la Communauté de communes ont bénéficié d'une aide entrant dans le cadre du FSL :

- En 2016, 312 dossiers traités pour un total cumulé de 46 458,05€
- En 2017, 162 dossiers traités pour un total cumulé de 48 223,34€.
- En 2018, 138 dossiers traités pour un total cumulé de 48 998,00€
- En 2019, 133 dossiers traités pour un total cumulé de 41 890,13€

Le montant de la contribution demandé est de 0,45€/ habitant, soit pour la CCTVV : 25 271 x 0,45 = 11 371,95 €

Il est proposé de maintenir, comme les années précédentes, le montant alloué au titre du FSL à hauteur de 7 000 € pour l'exercice 2020.

M. PIMBERT rappelle que le montant a été inscrit au budget. En bureau, il a été convenu de réfléchir globalement l'année prochaine sur ces contributions.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention

- **ATTRIBUE** une contribution de 7 000 € pour l'exercice 2020 au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.
- **AUTORISE** le Président et le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

8 Désignation aux instances du PDALHPD

Dans le cadre de la mise à jour de l'arrêté portant désignation des membres du Comité Responsable du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) d'Indre-et-Loire pour la période 2017-2022, les services de l'État et le Conseil Départemental sollicite la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne pour désigner son représentant et son suppléant. Ce comité est chargé notamment du suivi de la mise en œuvre du plan et contribue à son évaluation.

En effet, le PDALHPD est prévu à l'article L. 312-5-3 du code de l'action sociale et des familles. Son objectif est de définir « de manière territorialisée, les mesures destinées à répondre aux besoins en logement et en hébergement des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ». Il est établi par le préfet et le président du Conseil général pour une durée maximale de 6 ans.

Le Conseil Communautaire est invité à désigner un représentant titulaire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne et un représentant suppléant pour participer au comité responsable du PDALHPD d'Indre-et-Loire.

Le candidat titulaire est Thierry BRUNET et le suppléant candidat est Christian PIMBERT.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** Thierry BRUNET titulaire et Christian PIMBERT suppléant dans les instances du PDALHPD

9 Désignation pour les associations liées à l'emploi et l'insertion

Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine (RESMT), AGIR et APEB

Ces trois associations locales assurent à la population du territoire de la CCTVV un suivi dans leur gestion de carrière. Pour cela elles offrent la possibilité de rencontrer un conseiller en insertion professionnelle, d'utiliser des outils visant à l'autonomie du public, mettent en place des actions collectives (ateliers, formations), et accueillent des permanences de partenaires (Mission Locale, GRETA...).

Elles peuvent proposer un appui aux entreprises locales dans la gestion de leurs ressources humaines et être prestataires de diverses structures et institutions afin de réaliser des missions d'accompagnement du public (accompagnement des bénéficiaires du RSA...).

A noter que le RESMT et AGIR sont également agréées « Association Intermédiaire ».

Touraine Ouest Emploi

L'association a pour objectif de développer l'emploi sur l'Ouest de la Touraine en facilitant l'insertion et l'entrée dans la vie professionnelle des personnes sans emploi et en apportant un appui aux entreprises dans leurs démarches de formation et de recrutement. Elle soutient ou pilote des actions interterritoriales, partage des projets, recherche des financements et assure la communication pour les associations locales.

Lire et Dire

L'association participe à la socialisation, à l'intégration par l'apprentissage du français des personnes fragilisées, des étrangers migrants ou travailleurs détachés. Elle a diversifié ses formations en proposant des formations en atelier pour lutter contre la fracture numérique et donner aux apprenants les moyens d'affronter la dématérialisation.

Initiative Touraine Val de Loire

L'association est membre du réseau Initiative France et a pour rôle d'apporter un appui aux porteurs de projets de création, reprise et croissance d'entreprises. Son intervention se concrétise principalement par l'octroi de prêts d'honneur et par l'accompagnement des porteurs de projet pendant toute la durée du prêt.

Pour chaque prêt d'honneur délivré la communauté de communes verse une participation au fonctionnement de l'association à hauteur de 13 %

Suite aux élections communautaires, et conformément aux statuts de ces associations, il convient de désigner les délégués communautaires appelés à siéger au sein des conseils d'administration.

M. BRISSEAU indique se présenter au RESMT et propose de désigner aussi un représentant du sainte-Maurien.

M. PIMBERT précise que l'association Touraine Ouest Emploi est en voie de dissolution. Auparavant, il y avait la Maison de l'Emploi qui a dû mettre fin à ses activités en raison de difficultés financières. Suite à la demande de l'ensemble des associations qui étaient partenaires au sein de la Maison de l'Emploi, une structure coordinatrice a été créée à l'échelle du Bourgueillois, d'Azay-le-Rideau, du Val de Vienne et de Chinon pour permettre de monter des projets, d'aider à l'ingénierie et d'aider dans le cadre du RSA pour favoriser un traitement équitable des demandes. Cette association, dotée d'une salariée, n'a pas donné tous les résultats espérés en matière de coordination. Dernièrement, l'association avait mis en place une plate-forme de co-voiturage mais qui est restée balbutiante. Il est donc prévu de mettre fin à cette association mais, pour cela, il convient de désigner un représentant. L'idée est de trouver

une solution pour la salariée et d'envisager une éventuelle répartition des financements aux associations qui ont œuvré dans cette organisation, si c'est possible juridiquement.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** les représentants suivants :

	Ce qui est prévu aux statuts	Candidats 2020-2026
RESMT	Au Conseil d'administration : Président CCTVV = membre de droit ; 2 membres du Bureau de la CC représentant les missions « Emploi et Services au Public »	M. BRISSEAU Daniel M. NAUDEAU Philippe
AGIR	CCPR = membre de droit Au Conseil d'administration : 1 personne au moins	Mme LECLERC Claudine
Action Pour l'Emploi en Bouchardais	Au Conseil d'administration : Président CCTVV = membre de droit	M. PIMBERT Christian
Touraine Ouest Emploi	Au Conseil d'administration : 2 représentants	M. PIMBERT Christian M. BRISSEAU Daniel
Lire et Dire	Au Conseil d'administration : 1 titulaire et 1 suppléant	M. DANQUIGNY Pierre-Marie Mme SENNEGON Natalie
Initiative Touraine Val de Loire	Au Conseil d'administration : 1 titulaire et 1 suppléant	M. NAUDEAU Philippe Mme DECOURT Natacha

10 Décision modificative n°2 : Fonds Renaissance

La Région Centre - Val de Loire a créé un « Fonds Renaissance Centre - Val de Loire » voté par la Commission Permanente du Conseil Régional le 15 mai 2020

Ce fonds est abondé par les participations de la Banque des Territoires et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale volontaires (EPCI) du Centre - Val de Loire.

Ce fonds s'inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales.

La contribution financière des intercommunalités partenaires est mobilisée exclusivement pour l'attribution d'aides au bénéfice des acteurs de leur territoire.

La CCTVV apporte une contribution à hauteur de 25 271 € (1€/habitant). La gestion du fonds Renaissance est effectuée par la Région qui met à disposition des entreprises des aides sous forme d'avances remboursables sans intérêt. Sous réserve de difficultés de recouvrement (créances irrécouvrables), les entreprises effectueront le remboursement de ces avances à la Région Centre - Val de Loire puis cette dernière procèdera au remboursement de la participation au bénéfice de l'intercommunalité contributrice. Ainsi, la participation à ce fonds s'analyse comme une créance et se comptabilise au compte 27632 Autres immobilisations financières (crédits budgétaires au chapitre 27).

Lors de la préparation du budget il avait été inscrit le montant de 25 271 € à l'article 204123, opération 4019. Il est donc proposé de diminuer les crédits de 25 271 € sur l'opération 4019 « Fonds Renaissance » et d'augmenter du même montant les crédits pour l'article 27632 chapitre 27 (compte non éligible aux opérations d'investissement individualisées).

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable sur cette question.

M. POUJAUD rappelle ce qu'il a souligné au Bureau, à savoir que c'est un signe donné à l'économie du territoire. La somme est dérisoire quand on la compare aux indemnités des élus sur une année, ou simplement à la rénovation d'un hangar pour héberger la locomotive « la Richelaise ».

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention

- **APPROUVE** la DM n°2 ci-dessus

11 Camping Marcilly : Changement nature juridique du gestionnaire

La gestion et l'exploitation du camping communautaire de Marcilly sur Vienne ont été confiées à M. Lionel FIOT dans le cadre d'une concession de service public en janvier 2020 et pour trois ans.

Le gestionnaire a informé la CCTVV qu'il créait la Société à Actions Simplifiées « Camping de la Motte » pour assurer la concession en lieu et place du statut actuel de travailleur indépendant.

L'immatriculation de la société a été effectuée auprès du Tribunal de Commerce de Tours sous le numéro 888 087 962, avec un commencement d'activité au 02/06/2020.

La Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie indique que la modification des contrats en cours d'exécution est encadrée par des dispositions inspirées de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne. Celle-ci considère que la substitution du titulaire d'un marché public par un autre opérateur économique est régulière dans la mesure où il s'agit d'une simple réorganisation administrative qui ne modifie pas de manière essentielle les termes du marché.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 204123- chap 204 Opération 4019 - Fonction 90 subv d'équipement versées – Régions	25 271.00 €	0	0	0
D 27632- cha 27 Fonction 90 – Autres subv financières		25 271.00 €	0	0
Total Général		0.00 €		0.00 €

Pour mémoire, le contrat d'affermage pour l'exploitation du camping communautaire (visa Pref du 27/01/2020) a été joint en annexe.

Toutefois, l'accord préalable de l'acheteur est requis.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le transfert de la concession de service public pour la gestion du camping de Marcilly sur Vienne, à compter du 02/06/2020, à la Société à Actions Simplifiées « Camping de la Motte », N°RCS 888 087 962, dont le président est Lionel FIOT, associé à Isabelle RENAUT, en lieu et place de Lionel FIOT, travailleur indépendant.
- **AUTORISE** le Président ou la vice-présidente déléguée à signer tout document nécessaire au suivi de ce dossier.

12 RJS : Désignation des représentants

Suite au renouvellement de l'assemblée communautaire, il y a lieu de désigner les représentants de la collectivité au sein des différents organismes et associations.

Le Richelais Jeunesse Sportive (RJS) est une association multisports composée de 5 sections (foot, badminton, fitness, tir à l'arc, golf) dont l'objet est de favoriser la pratique sportive sur le territoire du Richelais, d'en développer l'accessibilité et la diversité.

	Ce qui est prévu aux statuts	Candidats 2020-2026
RICHELAIS JEUNESSE SPORTIVE	Au Conseil d'administration : 2 représentants de la CCTVV	

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DESIGNE** Philippe DUBOIS et Frédéric URSELY, 2 représentants de la CCTVV au CA de l'association « Richelais Jeunesse Sportive »

13 Participation de la commune de Draché à l'EMI

Une décision du Président du 22 juin 2020 a fixé les tarifs de l'EMI pour la saison 2020-2021.

La CCTVV supporte seule les frais de fonctionnement de l'EMI, déductions faites des subventions obtenues par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et de la participation des élèves.

Afin d'assurer le maintien d'un service de qualité, la commune de DRACHE, qui n'est pas membre de la CCTVV, a voté en séance du 2 juillet 2020 la reconduction d'une participation financière à hauteur de 82 € par enfant mineur originaire de la commune pour l'année scolaire 2020-2021 et qui s'inscrivent à l'EMI. Cette année, deux élèves habitant la commune de Draché sont inscrits.

Le tarif appliqué pour les élèves « hors CCTVV » sera diminué de 50 % du montant de la participation financière de la commune de résidence (41 €).

Les autres 50 % (41€) seront affectés au budget de fonctionnement de l'EMI.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable sur cette question.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le principe d'une participation de la commune de DRACHE dans les conditions énoncées ci-dessus pour l'année scolaire 2020-2021

14 Présentation rapport d'activité 2019

Les présidents de groupements de communes doivent comme chaque année (en principe avant le 30/09) avoir adressé au maire de chaque commune-membre un rapport retraçant l'activité de leur EPCI. L'article L.5211.39 du CGCT s'impose à tous les EPCI comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport d'activité est présenté au conseil communautaire puis fera l'objet d'une communication par les maires des communes-membres à leur conseil municipal.

Ce rapport d'activité a été joint en annexe à la note de synthèse transmise avec la convocation.

M. PIMBERT invite les communes à diffuser ce rapport le plus largement possible et à le commenter dans les conseils municipaux.

M. POUJAUD observe que certains services sont chiffrés, d'autres non. Pour une bonne visibilité, il conviendrait de compléter avec un chiffrage rapide, les aides apportées et le reste à charge, notamment pour le PLUi.

M. PIMBERT indique que ce rapport peut présenter des lacunes mais il a le mérite d'être clair et d'avoir été fait en interne avec des échéances contraintes.

M. DUBOIS souhaiterait que s'engage une réflexion sur certains services par rapport aux agents équivalent temps-plein qui y sont affectés et rappelle que le sport est le « parent pauvre » avec 0,5 ETP.

M. PIMBERT rappelle qu'on a hérité de la fusion et que le personnel a été pris tel quel. Les élus n'avaient pas la main pour organiser un organigramme. Au fur et à mesure des départs volontaires des agents, on peut réorienter mais de façon globale seulement. Les fiches de poste sont figées, sans l'accord de l'agent en place. Si tel n'était pas le cas, il y aurait une réorganisation globale. Il faut travailler en fonction des départs, de la bonne volonté des agents qui acceptent d'élargir leurs missions alors que ce n'est pas prévu dans la fiche de poste. En termes d'ETP, la CCTVV est une des communautés les plus serrées. C'est tout à son honneur car ce n'est pas la gabegie.

M. PIMBERT souligne être conscient des difficultés et souhaite améliorer les situations quand ce sera possible. Dans une commune, des postes sont récurrents parce qu'il y a toujours les mêmes actions. Une communauté de communes est un territoire de projets. Il n'est pas toujours facile de modifier les dossiers d'un chargé de mission qui est titulaire, une fois le projet achevé. Les communautés de communes devraient avoir une marge de manœuvre en termes de contractuels pour arriver à des contrats de projet qui favorisent la mobilité, la souplesse et la réactivité.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2019.

15 Questions et informations diverses

Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil :

- **DP 2020-065 (exécutoire le 17/09/2020)** : Renouvellement de mise à disposition de locaux avec l'AGIR consentie à titre gracieux mais avec participation aux charges forfaitisée et fixée dans la convention jusqu'au 31 décembre 2021.
- **DP 2020-066 (exécutoire le 21/09/2020)** : OPAH : Attribution de subvention n° 56 de 1200 € au dossier ZAP2020-E-21 au titre des travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH (au total 19 375 € de subventions / 24 924 € de travaux, soit 77% d'aides)
- **DP 2020-067 (exécutoire le 21/09/2020)** : OPAH : Attribution de subvention n° 57 de 1200 € au dossier RUE2020-A-22 au titre des travaux d'adaptation du logement dans le cadre de l'OPAH (au total 14 748 € de subventions / 18 966 € de travaux, soit 78% d'aides)

- **DP 2020-068 (exécutoire le 21/09/2020)** : Attribution du marché concernant l'accord-cadre relatif à la vérification et maintenance des moyens de secours contre l'incendie dans les bâtiments de la Communauté de communes à l'Entreprise DEFMI pour un montant total de 2830,20 € concernant le Lot 1 et de 2760,00 € concernant le Lot 2, par an selon DQE.
- **DP 2020-069 (exécutoire le 21/09/2020)** : Approbation de l'actualisation du protocole sanitaire COVID 19 mis à jour suivant les nouvelles mesures édictées par le gouvernement pour tous les agents communautaires et applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.
- **DP 2020-070 (exécutoire le 21/09/2020)** : Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel pour l'accompagnement de transport scolaire entre la CCTVV et le SIEPVV, actant, sur la période considérée, l'augmentation de 8,66 heures du 01/05/2020 au 30/06/2020 pour le circuit S06-2 et de 8,66 heures pour le circuit S06-3 pour la même période.
- **DP 2020-071 (exécutoire le 21/09/2020)** : Signature d'une convention de partenariat pour l'année 2020-2021 avec les collèges André Duchesne, Puits-de-la-Roche, Célestin Freinet et Patrick Baudry (interventions animateur jeunesse).
- **DP 2020-072 (exécutoire le 23/09/2020)** : OPAH : Modification de la DP 2020_029 pour l'attribution de subvention n° 45 de 1200 € au dossier BAU2020-E-10 au titre des travaux de rénovation thermique.
- **DP 2020-073 (exécutoire le 25/09/2020)** : Signature de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel pour l'accompagnement de transport scolaire entre la CCTVV et le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Val de Vienne (SIEPVV). Pour l'année scolaire 2020-2021, l'augmentation est de 47 h pour le circuit S06-2 et de 70,50 h pour le circuit S06-3, exceptionnellement au titre de la COVID.
- **DP 2020-074 (exécutoire le 25 /09/2020)** : Subvention élimination des termites concernant :
 - ✦ A Mme Jeanine BILLOT, demeurant 3, Impasse de la Lisière à Richelieu une subvention de 898.64 € correspondant à 30 % du montant total du devis d'un montant de 2 995.47 €.
 - ✦ A Mme Anneli DELMAS, demeurant 6, Route de Chinon à Lémeré une subvention de 1 917.29 € correspondant à 30 % du montant total du devis d'un montant de 6 390.99 €.
 - ✦ A Mme Jany CHAMPIGNY, demeurant 37, Route de Loudun à Richelieu une subvention de 958.54 € correspondant à 30 % du montant total du devis d'un montant de 3 195.15 €.
- **DP 2020-075 (exécutoire le 25/09/2020)** : Approbation du protocole sanitaire de reprise des activités à l'Ecole de Musique Intercommunale - Version n°2

Financement du chargé de mission communication :

M. PIMBERT informe le conseil qu'en réunion de bureau, il a été annoncé que le poste de chargé de mission communication pourrait être financé, sur la partie tourisme, à hauteur de 90% alors que le syndicat de pays vient de rectifier en annonçant 80%.

Le conseil communautaire confirme la demande de subvention à hauteur de 80%.